

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Pâte à polir FINILUX

No d'article: 100028

VK-Nr.:10052

Date de révision: 16.02.2015

Remplace la version du: 26.05.2009

Version: 2.0/fr

Date d'impression: 16.02.2015



ERNE surface AG

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

\*Désignation commerciale **Pâte à polir FINILUX**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

\*Utilisations identifiées pertinentes Traitement de surface

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise  
ERNE surface AG  
Industriestrasse 24  
CH-8108 Dällikon  
Téléphone: 043/411 74 74  
Fax: 043/411 74 75  
Courriel: sdb@erneag.ch  
Internet: www.erneag.ch

Service responsable Laboratoire / Service (M. M.Beck) Téléphone: 043/411 74 74 / Fax: 043/411 74 75

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Centre Suisse d'Information Toxicologique, Zurich Tel.: 145

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

\*classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

\*Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens du règlement 67/548/CEE / 1999/45/CE.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

\*Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Le produit ne doit pas être caractérisé selon l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

\*Autres données A la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit ne contient pas d'ingrédients dangereux en quantités suffisantes pour nécessiter une déclaration dans cette section, conformément aux règlements de l'UE ou aux règlements nationaux.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Aucune

En cas de contact avec la peau En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas de contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.

## Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Pâte à polir FINILUX

No d'article: 100028

VK-Nr.:10052

Date de révision: 16.02.2015

Remplace la version du: 26.05.2009

Version: 2.0/fr

Date d'impression: 16.02.2015



ERNE surface AG

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

Oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

\*Autres indications sur la lutte contre les incendies Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Ramasser mécaniquement.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Observer les règles générales de protection contre le feu.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Indications concernant les stockages en commun aucune

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire non applicable

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection des yeux lunettes de protection  
DIN EN 166

Protection de la peau et du corps non applicable

Mesures générales de protection et d'hygiène Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Observer les mesures de protection d'usage relatives à l'utilisation de produits chimiques.

\*mesures d'hygiène Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.  
Tenir éloigné des boissons et des denrées alimentaires humaines et animales.

## Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Pâte à polir FINILUX

No d'article: 100028

VK-Nr.:10052

Date de révision: 16.02.2015

Remplace la version du: 26.05.2009

Version: 2.0/fr

Date d'impression: 16.02.2015



ERNE surface AG

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

*État physique	pâteux
Forme	masse solide
Couleur	rose
Odeur	caractéristique
pH	
Remarque:	non déterminé
Hydrosolubilité [g/l]	
Remarque:	formation d'un dépôt
Solubilité [g/l]	
Remarque:	non déterminé

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.2 Stabilité chimique

\*Stabilité chimique Stable dans les conditions normales

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

\*Réactions dangereuses Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Réagit au contact des agents d'oxydation.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux oxyde et dioxyde de carbone

plus d'informations Pas de réaction dangereuse connue.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

*Irritation primaire cutanée	Faiblement irritant – marquage non obligatoire.
*Irritation oculaire	Faiblement irritant – marquage non obligatoire.
*Sensibilisation	pas d'irritation
*Effets cancérigènes	Aucune preuve d'un effet cancérigène.
*Mutagénèse	Pas de preuve d'effets mutagènes.
*Toxicité pour la reproduction	Aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

#### 11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Dans l'état actuel de nos connaissances, ce produit n'a pas d'effet toxique, aigu ou chronique sur les personnes, ni par contact avec la peau, ni par inhalation.

## Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Pâte à polir FINILUX

No d'article: 100028

VK-Nr.:10052

Date de révision: 16.02.2015

Remplace la version du: 26.05.2009

Version: 2.0/fr

Date d'impression: 16.02.2015



ERNE surface AG

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

#### 12.6 Autres effets néfastes

Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Remarque: Le produit augmente légèrement la teneur en CSBN.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination: Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

\*Emballages vides contaminés: Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Produits de nettoyage appropriés: eau, ev. addition d'un détergent

\*Allgemeine Hinweise: Elimination des déchets en considération des définitions légales.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

	*Transport terrestre ADR/RID	*Transport maritime IMDG	*Transport aérien ICAO/IATA
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		Non dangerous good	Non dangerous good

#### 14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.): Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports – ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

\*VOC: non applicable

\*WGK (Auto-classement): -

Remarque: nwg – ne présente pas de risque de contamination des eaux.

WGK\_Quelle: Auto-classification (RFA)

### SECTION 16: Autres informations

\*Modification par rapport à la dernière version: Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*.

Autres informations: En cas d'une utilisation du produit autre que prévue dans la mode d'emploi nous devons décliner toute responsabilité.

## Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Pâte à polir FINILUX

No d'article: 100028

VK-Nr.:10052

Date de révision: 16.02.2015

Remplace la version du: 26.05.2009

Version: 2.0/fr

Date d'impression: 16.02.2015



**ERNE surface AG**

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.